

**Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique**

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

**Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues
par le programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements****Rapport du secrétariat****Résumé*

Dans le présent rapport, le secrétariat donne une vue d'ensemble des activités menées entre mai 2023 et mars 2024 au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, le pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il rend compte de la progression et des résultats des activités entreprises aux niveaux infrarégional (au titre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation) et national (au titre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités), ainsi que dans les domaines thématiques prioritaires (les montagnes, par exemple) et en coopération avec les organes constitués au titre de la Convention. Il décrit les efforts déployés au cours de la période considérée, dans le cadre de sa coopération avec les Parties, les partenaires du programme de travail de Nairobi, les organes constitués, les groupes d'experts thématiques, les universités, les réseaux compétents et les communautés de pratique concernées, pour réunir et diffuser des connaissances susceptibles d'éclairer l'adoption de mesures transformatrices d'adaptation et de renforcement de la résilience, notamment à l'échelon régional. En conclusion, il décrit les prochaines étapes de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi. En annexe, il présente un plan de travail indicatif du programme de travail pour 2024-2025.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue en raison des ressources limitées dont dispose le secrétariat.



Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
FVC	Fonds vert pour le climat
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
initiative de Lima	initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation
OMM	Organisation météorologique mondiale
PEID	petits États insulaires en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Résumé

1. Les activités exécutées au titre du programme de travail de Nairobi entre mai 2023 et mars 2024 étaient en phase avec les mandats, nouveaux et prolongés, et avec l'évolution des exigences dans les domaines de l'adaptation et de la résilience, tant dans le cadre de la CCNUCC qu'en dehors. **Le secrétariat a axé ses travaux sur l'intensification de l'action menée aux niveaux national et régional et sur la collaboration avec les Parties, les partenaires du programme de travail, les organes constitués, les groupes d'experts thématiques, les universités, les réseaux compétents et les communautés de pratique concernées aux fins de la centralisation et de la diffusion des connaissances relatives à l'adaptation.**

2. **Les résultats et les enseignements des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi depuis sa création montrent que les partenariats régionaux ont été renforcés.** Au cours de la période considérée, les acteurs du programme de travail se sont employés à améliorer la compréhension de la notion de résilience et à trouver des moyens d'accroître la résilience et d'appliquer des mesures d'adaptation concrètes, efficaces et prioritaires. Le programme de travail est particulièrement bien placé pour appuyer la mise en œuvre de la CCNUCC en favorisant la diffusion de connaissances relatives à l'adaptation et l'établissement de partenariats stratégiques aux niveaux régional et transfrontière.

3. **Des méthodes et outils d'estimation des risques, de planification de l'adaptation, d'intervention, de suivi et d'évaluation ont été mis au point, appliqués et affinés.** Le secrétariat a mis au point ou affiné un certain nombre de méthodes et d'outils innovants, notamment dans le cadre de l'initiative de Lima, du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, ainsi que des domaines thématiques prioritaires. Ces méthodes et outils, fondés sur des approches progressives, systématiques et itératives, visent à aider les partenaires à collaborer plus étroitement et à concevoir des initiatives régionales sur mesure, à les amplifier et à en assurer le suivi. Ils ont été appliqués à de nombreuses régions et écosystèmes, et affinés au fil du temps compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées. Ils garantissent que les activités menées au titre du programme de travail de Nairobi restent adaptées à l'objectif visé et sont en phase avec l'évolution des exigences dans les domaines de l'adaptation et de la résilience, tant dans le cadre de la CCNUCC qu'en dehors.

4. **La mobilisation de ressources est indispensable à l'exécution systématique et cohérente des activités prévues par le programme de travail de Nairobi,** qui est elle-même nécessaire pour atteindre l'objectif d'intensification de l'action menée aux niveaux national et régional dans le domaine de l'adaptation.

5. **Les acteurs du programme de travail de Nairobi ont continué de mettre l'accent sur les domaines thématiques.** Les domaines thématiques prioritaires englobent notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, ou encore les montagnes, et une attention particulière est également prêtée aux écosystèmes communs à plusieurs pays d'une même sous-région. Les travaux menés dans les domaines thématiques continuent de donner de la valeur ajoutée au processus de la CCNUCC. Le programme de travail de Nairobi est le seul programme de travail dont le mandat consiste à réunir des connaissances sur les domaines thématiques en étroite collaboration avec les Parties, les groupes d'experts thématiques et les organes constitués. L'accent mis sur les écosystèmes au niveau infrarégional a permis la diffusion de connaissances scientifiques et l'accumulation de « nouvelles » connaissances ciblées, qui sont adaptées aux besoins des utilisateurs et aux enjeux propres à différentes régions et à différents écosystèmes. Il s'agit notamment de connaissances relatives aux approches écosystémiques et aux solutions fondées sur la nature.

6. **La collaboration avec les organes constitués s'est poursuivie.** Le secrétariat a par exemple aidé le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones à organiser la table ronde annuelle sur les programmes d'études et les supports pédagogiques des peuples autochtones, et étudié les possibilités de création de synergies entre la plateforme et le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités.

II. Introduction

A. Mandat

7. À sa quarante-huitième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'élaborer un rapport annuel succinct assorti d'un résumé analytique sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, rapport qu'il examinerait à sa première session ordinaire de chaque année¹.

8. À ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBSTA a prié le secrétariat de répertorier les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail de Nairobi et d'appliquer ces enseignements aux activités menées au titre du programme de travail².

B. Portée

9. Dans le présent rapport, le secrétariat décrit les résultats des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi entre mai 2023 et mars 2024 conformément à son plan de travail, ses mandats et ses fonctions, ainsi que les progrès accomplis, les enseignements tirés de l'expérience et les difficultés rencontrées. En conclusion, il formule des propositions de prochaines étapes de la mise en œuvre du programme de travail.

10. En annexe, le secrétariat présente un plan de travail indicatif du programme de travail pour 2024-2025, qu'il a établi compte tenu des progrès accomplis dans le cadre de l'exécution des précédents plans de travail. Il propose notamment des mesures à prendre pour intensifier encore l'action menée en faveur de l'adaptation aux changements climatiques.

C. Informations générales et contexte

11. Pôle de connaissances à orientation pratique de la CCNUCC en matière d'adaptation et de résilience, le programme de travail de Nairobi vise à promouvoir les efforts d'adaptation, qu'il s'agisse de mesures transformatrices ou d'initiatives progressives à plus long terme, dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience³. Au cours de la période considérée, le secrétariat a rassemblé et diffusé des connaissances en collaborant avec les Parties, les partenaires du programme de travail, les organes constitués, les groupes d'experts thématiques, les universités, les réseaux compétents et les communautés de pratique concernées afin de faire progresser les efforts d'adaptation, qu'il s'agisse de mesures transformatrices ou d'initiatives progressives à plus long terme.

12. Premier mécanisme de collaboration entre parties prenantes dans le cadre de la CCNUCC, le programme de travail de Nairobi a été établi à la onzième session de la COP afin d'aider les Parties à⁴ :

a) Mieux appréhender et mesurer les incidences des changements climatiques, leur vulnérabilité face à ces changements et leurs besoins en matière d'adaptation ;

b) Prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques en toute connaissance de cause, en s'appuyant sur des données scientifiques, techniques et socioéconomiques fiables, et en prenant dûment en considération la variabilité climatique et les changements climatiques observés et prévus.

13. Au cours de la période considérée, les travaux consacrés à la centralisation des connaissances relatives à l'adaptation ont porté sur plusieurs domaines thématiques. En favorisant l'acquisition d'une connaissance poussée des écosystèmes, de la culture des populations et communautés, de leurs pratiques et des causes profondes de leur vulnérabilité,

¹ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 27.

² FCCC/SBSTA/2021/3, par. 12 a).

³ Pour de plus amples informations sur le programme de travail de Nairobi, voir <http://unfccc.int/nwp>.

⁴ FCCC/SBSTA/2022/4, par. 12.

le programme de travail de Nairobi contribue à réduire cette vulnérabilité et à accroître la capacité d'adaptation et la résilience. Les activités menées au titre du programme de travail sont fondées sur des données scientifiques, et les communautés de pratique, les peuples autochtones et les communautés locales, les établissements universitaires et les partenaires du programme de travail communiquent des informations sur les réalités du terrain, les besoins et les compétences déjà disponibles, en particulier dans le contexte de la centralisation et de la diffusion de connaissances sur l'adaptation à tous les niveaux (local, infranational, national, infrarégional, régional et mondial).

14. Les priorités du programme de travail de Nairobi ont changé au fil des ans, à mesure qu'évoluaient les exigences dans les domaines de l'adaptation et de la résilience, tant dans le cadre de la CCNUCC qu'en dehors. Les travaux sont aujourd'hui plus en phase avec les besoins des Parties et les mandats énoncés dans les décisions.

III. Activités menées aux niveaux régional et national

A. Introduction

15. L'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation est un engagement à l'action pris conjointement par le secrétariat et le PNUC, par l'intermédiaire de son Réseau mondial d'adaptation. Elle vise à renforcer les efforts d'adaptation déployés au niveau infrarégional en comblant les déficits de connaissances prioritaires dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement et surtout dans les PMA, les PEID et les États d'Afrique⁵.

16. Le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, qui relève du programme de travail de Nairobi, a été lancé à l'occasion des Dialogues sur le climat de 2020 organisés au titre de la Convention. Il a pour but de renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les établissements universitaires et instituts de recherche, en particulier ceux du monde du Sud, dans le domaine des changements climatiques, en vue de résorber les déficits de connaissances en la matière, surtout dans les pays en développement. Des efforts sont faits pour que les régions soient équitablement représentées dans les activités menées au titre du Programme de partenariat⁶.

17. L'initiative de Lima constitue le fondement des travaux conduits au titre du programme de travail de Nairobi pour recenser, cerner et combler les déficits de connaissances prioritaires aux niveaux régional et infrarégional, et le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités vise à soutenir les efforts déployés dans le cadre de l'initiative de Lima.

B. Résultats

18. Au cours de la période considérée, des activités ont été menées au titre du programme de travail de Nairobi dans quatre sous-régions : l'Hindou Kouch himalayen, l'Afrique du Nord, les PEID du Pacifique et l'Afrique australe. Dans la suite de la présente sous-section, le secrétariat décrit les activités menées dans chaque sous-région au titre de l'initiative de Lima et du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités.

⁵ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/laki.aspx>.

⁶ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/university-partnerships.aspx>.

1. Hindou Kouch himalayen

19. Les bénéficiaires des activités menées dans cette sous-région au titre de l'initiative de Lima étaient les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Myanmar, Népal et Pakistan⁷. Quatre de ces pays sont des PMA.

20. L'atelier de définition des priorités de la sous-région, organisé en 2016, a abouti au recensement de 16 déficits de connaissances prioritaires. Contrairement aux autres sous-régions, plusieurs des déficits répertoriés sont géographiquement propres à l'Hindou Kouch himalayen et liés au savoir des peuples autochtones et aux systèmes de connaissances locaux.

21. Depuis 2022, les activités menées visent en priorité à améliorer la compréhension des déficits de connaissances prioritaires répertoriés, à trouver des moyens de les combler et à accroître la résilience de la sous-région. Au cours de la période considérée, le secrétariat, le PNUE et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes ont procédé, en collaboration avec des partenaires régionaux et des universités, à un exercice de recensement des organisations dont des initiatives portaient sur l'Hindou Kouch himalayen. Les conclusions de l'exercice, qui a débouché sur l'établissement de liens avec des experts de chacune de ces organisations et permis de répertorier des possibilités de développement des initiatives mises en œuvre dans la sous-région, seront diffusées via le portail de connaissances sur l'adaptation⁸.

22. Deux réunions virtuelles ont été organisées avec des partenaires et institutions de la sous-région afin d'examiner les progrès accomplis dans la résorption des déficits de connaissances prioritaires et de promouvoir la conception conjointe de nouvelles mesures collaboratives. La dernière des deux réunions a réuni 20 experts issus de neuf institutions et abouti à l'élaboration de 15 mesures⁹, qui visent notamment à : 1) étendre à d'autres pays de la sous-région, après l'avoir testé au Népal, un cadre d'évaluation de la vulnérabilité des forêts élaboré par RECOFTC, une organisation internationale à but non lucratif qui s'emploie à accroître la résilience des populations locales tributaires des forêts ; 2) évaluer les conséquences que les catastrophes climatiques pourraient avoir sur des secteurs clés dans différents scénarios d'émissions (maintien du statu quo, hausse des températures mondiales de 1,5 °C et hausse des températures mondiales de 2 °C) et mettre au point un outil automatisé de prévision des conséquences des catastrophes climatiques, qui permettra à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'analyser en détail ces conséquences.

23. Les prochaines étapes consisteront à faciliter la mise en œuvre des mesures de résorption des déficits de connaissances répertoriées, en partenariat avec le Réseau mondial d'adaptation du PNUE, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le centre régional de collaboration pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud, et les autres partenaires de la sous-région.

2. Afrique du Nord

24. Les bénéficiaires des activités menées dans cette sous-région au titre de l'initiative de Lima étaient les pays suivants : Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie¹⁰.

25. L'atelier de définition des priorités de la sous-région, organisé en 2017 en partenariat avec la Bibliothèque d'Alexandrie, a abouti au recensement de 18 déficits de connaissances prioritaires. Certains avaient trait aux zones côtières, et un à l'insuffisance des informations et des connaissances sur l'interaction entre désertification et développement socioéconomique.

26. Au titre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, l'Université britannique en Égypte a

⁷ Pour de plus amples informations sur ces activités, voir https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI_HKH.aspx.

⁸ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/Home.aspx>.

⁹ Voir <https://unfccc.int/event/LAKI-HKHII-second-meeting>.

¹⁰ Pour de plus amples informations sur ces activités, voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-NorthAfrica.aspx>.

mené des travaux de recherche sur l'interaction entre désertification et situation socioéconomique dans la région du delta du Nil, en partenariat avec l'Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique et l'Institut de recherche sur les sols, l'eau et l'environnement.

3. Petits États insulaires en développement du Pacifique

27. Les bénéficiaires des activités menées dans cette sous-région au titre de l'initiative de Lima étaient les 14 PEID du Pacifique suivants (dont 3 sont des PMA) : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu¹¹.

28. L'atelier de définition des priorités de la sous-région, organisé en 2021, a abouti au recensement et à la hiérarchisation de déficits de connaissances au moyen de la méthode de l'initiative de Lima¹². Au cours de la période considérée, le secrétariat a étendu ses partenariats stratégiques avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et le Réseau du PNUE pour l'adaptation en Asie et dans le Pacifique, partenariats dans le cadre desquels diverses organisations collaborent à l'exécution d'activités destinées à orienter la recherche de moyens nouveaux et innovants de combler les déficits de connaissances. Une manifestation régionale, organisée en marge de l'édition 2023 de la Semaine Asie-Pacifique du climat, a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, de présenter des études de cas et de mettre en avant des mesures prises pour résorber les déficits de connaissances dans l'Hindou Kouch himalayen et les PEID du Pacifique¹³.

29. Au titre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, l'Université du Michigan a mené des travaux de recherche sur les moyens de remédier aux difficultés d'accès aux connaissances sur le climat, notamment à l'information sur les alertes rapides, pour intensifier l'action climatique dans les pays insulaires du Pacifique, en coopération avec le Partenariat Australie-Pacifique pour le climat et le Réseau du PNUE pour l'adaptation en Asie et dans le Pacifique. En outre, l'Université de Cornell a étudié la question de l'adaptation des zones marines et côtières aux Tonga.

4. Afrique australe

30. Les bénéficiaires des activités menées dans cette sous-région au titre de l'initiative de Lima étaient les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe¹⁴.

31. L'atelier de définition des priorités, organisé en 2015 en partenariat avec SouthSouthNorth, a abouti au recensement de 16 déficits de connaissances prioritaires, dont la plupart avaient trait à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. L'un des déficits concernait les connaissances sur la sensibilité des zones agroécologiques de la sous-région aux changements climatiques passés et futurs.

32. Au titre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, l'Université du Michigan a mené une étude sur le potentiel d'innovation dans le domaine de l'agriculture intelligente face au climat et la capacité à déployer des solutions intelligentes face au climat pour renforcer l'adaptation et ainsi promouvoir le développement agricole, en partenariat avec le Partenariat mondial pour l'eau (Afrique australe) et l'Université de Namibie dans le cadre du Partenariat namibien pour l'eau. Le Réseau européen CHARM-EU (Challenge-Driven, Accessible, Research-based, Mobile European University) a analysé la sensibilité des zones

¹¹ Pour de plus amples informations sur ces activités, voir [https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-\(LAKI\)-for-the-Pacific-sub-region.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-(LAKI)-for-the-Pacific-sub-region.aspx).

¹² Pour de plus amples informations sur la méthode de l'initiative de Lima, voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/News/Pages/LAKI-methodology.aspx>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/news/closing-adaptation-knowledge-gaps-in-asia-pacific>.

¹⁴ Pour de plus amples informations sur ces activités, voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-SouthernAfrica.aspx>.

agroécologiques du Botswana aux changements climatiques passés et futurs, en partenariat avec l'Institut international de gestion des ressources en eau (Afrique australe). En partenariat avec l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat, l'Université de Cornell a exécuté un projet sur l'agriculture intelligente face au climat en Zambie.

IV. Domaines thématiques prioritaires

33. À sa quarante-huitième session, le SBSTA a décidé que les domaines thématiques futurs du Programme de travail de Nairobi devraient être centrés sur 10 nouvelles questions relatives aux changements climatiques¹⁵. À sa cinquantième session, il a prié le secrétariat d'accorder la priorité, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, aux domaines thématiques suivants : les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les crues éclair, les tempêtes de sable et de poussière, les cyclones et les fortes précipitations ; la sécheresse, la pénurie d'eau et la neutralité en matière de dégradation des terres ; les forêts et les prairies ; les océans, les zones côtières et les écosystèmes, y compris les mégadeltas, les récifs coralliens et les mangroves ; l'agriculture et la sécurité alimentaire¹⁶.

34. À sa cinquante-sixième session, le SBSTA a décidé que de nouveaux domaines thématiques devaient être définis dans le cadre du programme de travail de Nairobi et axés sur : les montagnes ; l'économie circulaire et la circularité dans le contexte de l'adaptation ; les possibilités d'adaptation dans les zones de haute latitude et la cryosphère¹⁷. Ces domaines thématiques se prêtent naturellement à l'adoption de mesures au niveau régional, car ils sont centrés sur les écosystèmes partagés par plusieurs pays.

35. L'application de la méthode itérative de mise en pratique des connaissances¹⁸ a permis l'établissement de partenariats stratégiques avec les organes constitués et les groupes d'experts thématiques, ainsi que le suivi et l'évaluation des mesures prises aux niveaux national et régional pour combler les déficits de connaissances. Elle a aussi aidé les pays et régions à mieux cerner leurs déficits de connaissances et à trouver des moyens de coordonner l'action menée pour y remédier. La collaboration avec les groupes d'experts thématiques a favorisé la création de synergies avec des mécanismes et initiatives relevant ou non de la CCNUCC, et donc le renforcement de la cohérence des travaux sur l'intensification des efforts d'adaptation par l'amélioration des connaissances.

A. Montagnes

36. Les montagnes et leur riche diversité tant biologique que culturelle sont essentielles à la subsistance de millions de personnes. En 2010, quelque 671 millions de personnes, soit près de 10 % de la population mondiale, vivaient dans des régions de haute montagne, et le nombre d'habitants de ces régions devrait atteindre 736 à 844 millions d'ici à 2050¹⁹. Les changements climatiques ont de lourdes répercussions sur les écosystèmes montagneux. Aussi les pays concernés ont-ils besoin de connaissances adaptées pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces.

37. En préparation d'une manifestation sur les déficits de connaissances relatives à l'adaptation dans les zones montagneuses, les zones de haute latitude et la cryosphère²⁰, qui s'est tenue dans le cadre du seizième forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, en marge de la vingt-huitième session de la COP, le secrétariat a collaboré avec des institutions et experts spécialistes des régions montagneuses dans le but de : 1) comprendre

¹⁵ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 21.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2019/2, par. 18.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2022/6, par. 18.

¹⁸ Pour de plus amples informations sur la méthode, voir FCCC/SBSTA/2022/4, par. 18 à 20 et fig. 1.

¹⁹ GIEC. 2022. High mountain areas. In : H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, V. Masson-Delmotte et al. (dir. pub.). *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*. Cambridge et New York : Cambridge University Press. p. 131 à 202. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/srocc/>.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/event/nwp-fpf-mountains-high-latitude>.

les incidences que les changements climatiques ont sur les écosystèmes, ainsi que sur les moyens de subsistance des personnes et des populations ; 2) mieux cerner les pratiques d'adaptation adoptées et les difficultés rencontrées à cet égard ; 3) réfléchir à des moyens de combler les déficits de connaissances pour réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité d'adaptation et la résilience. Le forum a rassemblé des experts et représentants de pays et d'organisations mondiales, régionales et locales dont les travaux portent sur des régions montagneuses dont les Andes, l'Arctique et l'Hindou Kouch himalayen. Les participants ont insisté sur la nécessité de mettre en avant des initiatives d'adaptation couronnées de succès et de promouvoir la coopération transfrontière. Ils ont également souligné qu'il importait de mettre au point des solutions adaptées aux régions montagneuses (adaptation des indicateurs d'impact mondiaux aux situations nationales et locales, par exemple) et de renforcer les cadres d'action internationaux, régionaux et nationaux, notamment dans le contexte des PNA.

38. Afin de mieux cerner les besoins et priorités des pays des régions montagneuses, le secrétariat a examiné les PNA, les communications nationales et les contributions déterminées au niveau national de pays situés entièrement ou partiellement dans les Alpes, les Andes, les Carpates, l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est, l'Hindou Kouch himalayen, les Pyrénées, le Caucase du Sud et les Balkans occidentaux, entre autres régions. Chaque région présente des caractéristiques écologiques uniques, et les principales questions soulevées témoignent de la diversité des problématiques, des besoins et des bonnes pratiques des pays couverts par l'examen. Parmi les principales conclusions de l'examen, on peut mentionner les suivantes :

a) Les pays abritant des écosystèmes montagneux sont exposés aux effets tant directs qu'indirects des changements climatiques, qui font planer des menaces particulièrement graves sur les Andes, l'Asie centrale, les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud et l'Hindou Kouch himalayen. Il convient de mentionner la fonte des glaciers, l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse et la diminution des débits d'eau, qui ont des répercussions sur l'agriculture, les infrastructures et l'approvisionnement énergétique dans les pays montagneux ;

b) Dans les domaines de la recherche et de l'observation climatique, il faut notamment améliorer les modèles climatiques, renforcer les moyens de prévision des risques de catastrophe, employer des méthodes de réduction de l'échelle des modèles climatiques pour que ceux-ci soient applicables à un niveau plus granulaire et étendre les réseaux d'observation afin de collecter des données susceptibles d'améliorer la compréhension des effets des changements climatiques, et donc leur gestion. Les pays investissent dans des technologies d'observation satellitaire, de télédétection et d'information géographique pour surveiller les écosystèmes et évaluer la vulnérabilité de leur secteur agricole ;

c) En ce qui concerne la mise en œuvre de mesures d'adaptation :

i) Certains pays optent pour des stratégies d'adaptation fondée sur les écosystèmes, qui peuvent consister à protéger et à restaurer les écosystèmes (Bolivie (État plurinational de), Colombie et Mexique dans la région des Andes, par exemple) ou à lutter contre la dégradation des terres (Turkménistan et Ouzbékistan en Asie centrale, par exemple), en privilégiant les plans climatiques sectoriels ;

ii) D'aucuns inscrivent leurs activités de restauration et de préservation des écosystèmes dans le cadre d'initiatives communautaires, qui associent les connaissances traditionnelles à des techniques de préservation modernes, comme le reboisement et l'agriculture durable, tout en renforçant la résilience de leurs infrastructures face au climat pour mieux lutter contre les catastrophes climatiques (Chine, Myanmar et Népal dans la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen) ;

d) En ce qui concerne les moyens nécessaires à la mise en œuvre de mesures d'adaptation :

i) Sur le plan du financement, certains pays ont adopté des approches novatrices de la mobilisation de ressources financières. Par exemple, le Fonds bhoutanais pour le climat (Bhutan Climate Fund) vise à aider le Bhoutan (dans la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen) à respecter les engagements pris au titre de ses

contributions déterminées au niveau national, à satisfaire ses besoins en matière d'adaptation et à atteindre ses objectifs de développement de manière plus générale. Parallèlement, le pays organise des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation afin d'améliorer la compréhension des changements climatiques et d'intensifier l'action climatique. Beaucoup de pays ont des difficultés à assurer durablement leur une autonomie financière et à engager les investissements massifs que requiert l'action climatique en raison de l'insuffisance du budget alloué aux activités d'adaptation essentielles (préservation de la biodiversité, par exemple), de la participation limitée du secteur privé à l'action climatique et de leur forte dépendance à l'égard du financement international, elle-même due à la modicité de leurs ressources intérieures ;

ii) Sur le plan du renforcement des capacités, une attention particulière est portée à la gestion et à la coordination des données, mais des lacunes subsistent. Les besoins concernent aussi bien les compétences scientifiques et techniques que les capacités institutionnelles, la sensibilisation du public et la mobilisation de celui-ci, autant d'éléments indispensables à la conduite de programmes et de travaux de recherche approfondis sur les changements climatiques ;

iii) Sur le plan du transfert de technologies, il existe certes des initiatives destinées à promouvoir l'adoption de technologies résilientes face au climat et sobres en carbone, mais des obstacles à la généralisation de ces technologies persistent (nécessité de les modifier pour les adapter aux besoins et au contexte de chaque région, coûts élevés et enjeux de propriété intellectuelle, notamment). Les besoins les plus pressants concernent le renforcement du soutien international au transfert et à l'adoption de technologies, l'accès à un financement prévisible et l'adoption de stratégies inclusives de facilitation du transfert et de l'adaptation de technologies, autant de facteurs qui contribuent à accroître la résilience et la durabilité de l'action climatique dans les régions montagneuses.

39. Les travaux consacrés au domaine thématique prioritaire « montagnes » se poursuivront en 2024 et consisteront notamment à : étendre les activités d'évaluation des besoins et priorités des pays situés dans des régions montagneuses à l'examen des rapports soumis au titre de CCNUCC et d'autres rapports pertinents ; établir un groupe d'experts sur les montagnes, qui s'emploiera à promouvoir l'adoption de mesures concrètes dans les régions montagneuses, y compris à l'échelle écosystémique ; recenser les liens avec les travaux des organes constitués et des dispositifs institutionnels mis en place au titre de la CCNUCC, ainsi que les contributions potentielles à ces travaux²¹.

B. Océan

40. En parallèle de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires a eu lieu un dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques²², qui a été l'occasion de présenter l'initiative conjointe du groupe d'experts sur les océans et du Comité exécutif de la technologie sur les approches novatrices du renforcement de l'adaptation des zones côtières et de l'océan, initiative à laquelle participent également l'Union internationale pour la conservation de la nature et le réseau Friends of Ecosystem-based Adaptation (Amis de l'adaptation écosystémique). La publication établie dans le cadre de cette initiative présente des méthodes d'adaptation innovantes, qui consistent à associer solutions technologiques et solutions naturelles pour accroître la résilience des populations tributaires des océans (adaptation écosystémique, cartographie des risques d'inondations côtières, systèmes d'alerte

²¹ Pour de plus amples informations, voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/mountains.aspx>.

²² Le rapport informel sur le dialogue est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/631689>.

précoce, etc.), ainsi que des études de cas établies sur la base de l'expérience de pays du monde entier²³.

C. Écosystèmes et ressources en eau

41. Par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la CCNUCC, le programme de travail de Nairobi a contribué à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et à ses documents finaux, dont le principal est le Programme d'action sur l'eau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a coordonné un engagement à l'action pris dans le cadre du Programme d'action sur l'eau, qui associe stratégiquement le programme de travail à l'exécution du Programme d'action. Cet engagement à l'action facilitera la collaboration synergique des entités relevant du programme de travail avec les entités du système des Nations Unies et les communautés de pratique concernées, et permettra de mettre à profit les avantages comparatifs d'organisations telles que le FVC et l'OMM. Il s'articule autour de trois grands piliers : la connaissance, l'innovation et l'action. Son objectif est de renforcer les communautés de pratique et d'en tirer parti pour combler les déficits de connaissances, promouvoir l'innovation et intensifier les mesures d'adaptation axées sur l'interaction entre l'eau et le climat dans les pays en développement²⁴.

42. En marge de la Conférence, le secrétariat a organisé une manifestation sur les connaissances et l'innovation au service de mesures axées sur l'interaction entre l'eau et le climat²⁵. Cette manifestation, organisée également par le FVC et l'OMM, a été l'occasion de mettre en avant le partenariat noué avec les organisations et communautés de pratique relevant d'ONU-Eau, qui vise à susciter une action transformatrice face aux enjeux climatiques en lien avec l'eau dans les pays en développement. Elle a aussi permis de jeter les bases d'une collaboration à long terme du secrétariat avec le FVC et l'OMM sur les questions relatives à l'eau et au climat.

V. Collaboration avec les organes constitués

A. Contribuer à l'exécution des activités prescrites des organes constitués

43. Conformément aux mandats confiés par le SBSTA quant à la collaboration avec le Groupe de facilitation au titre du programme de travail de Nairobi²⁶, le secrétariat a collaboré avec le Groupe de facilitation à l'organisation de la dernière table ronde sur les programmes d'études et les supports pédagogiques des peuples autochtones, qui a eu lieu à la vingt-huitième session de la COP dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones²⁷. L'un des objectifs de la table ronde était de répertorier et de promouvoir les synergies entre la plateforme et les autres processus et dispositifs institutionnels relevant de la CCNUCC, y compris le programme de travail de Nairobi. Cette manifestation a aussi été l'occasion de resserrer les liens entre la plateforme, d'une part, et le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, d'autre part.

B. Appuyer l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

44. Le secrétariat a continué d'aider les pays en développement à élaborer et à exécuter leurs PNA en participant aux travaux du Groupe d'experts des PMA consistant à combler les

²³ CCNUCC et Union internationale pour la conservation de la nature. 2022. *Innovative Approaches for Strengthening Coastal and Ocean Adaptation: Integrating Technology and Nature-based Solutions*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/tclear/coastalzones>.

²⁴ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/News/Pages/The-NWP-at-the-UN-2023-Water-Conference.aspx>.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/event/water-climate-nexus>.

²⁶ FCCC/SBSTA/2021/3, par. 17 f) ; FCCC/SBSTA/2023/4, par. 24 d).

²⁷ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/indigenous-curricula-and-materials-round-table-dialogue-0>.

déficits et les besoins des pays en développement dans le contexte des PNA. Des experts et des partenaires du programme de travail de Nairobi ont été invités à communiquer aux PMA des informations actualisées sur l'élaboration et l'exécution des PNA.

45. Les PNA soumis par les pays situés dans des régions montagneuses seront essentiels à la compréhension de leurs besoins particuliers et de leurs priorités (voir par. 38 ci-dessus).

C. Informer des possibilités de collaboration avec les organes constitués

46. Des informations sur les possibilités de collaboration avec les organes constitués sont régulièrement communiquées aux centres de liaison nationaux et aux partenaires du programme de travail de Nairobi via le portail de connaissances sur l'adaptation, le bulletin d'information trimestriel du programme de travail (NWP Bulletin) et les médias sociaux, ainsi que dans le cadre d'activités ciblées de promotion de la participation à des manifestations et à des appels à soumissions et à contributions.

D. Rechercher de nouvelles possibilités de collaboration avec les organes constitués et les dispositifs institutionnels mis en place au titre de la CCNUCC

47. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité de l'adaptation a abordé la question de la collaboration dans le cadre du programme de travail de Nairobi et examiné ses orientations sur les domaines dans lesquels les acteurs du programme de travail pourraient l'aider à exécuter son plan de travail²⁸.

48. Des occasions uniques se présentent aux organes constitués et aux dispositifs institutionnels mis en place au titre de la CCNUCC de participer plus activement aux travaux du programme de travail de Nairobi, conformément aux résultats du premier bilan mondial et à l'objectif mondial en matière d'adaptation. Ils pourraient notamment renforcer les connaissances sur les mesures transfrontières et établir des supports de connaissances aux fins de la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. Le programme de travail apporterait ainsi une contribution et de la valeur ajoutée aux efforts d'adaptation, qu'il s'agisse de mesures transformatrices ou d'initiatives progressives à plus long terme, concourant à réduire la vulnérabilité et à accroître la capacité d'adaptation et la résilience. Une telle contribution serait particulièrement pertinente dans le contexte de la mise en œuvre de mesures en lien avec le domaine thématique prioritaire « montagnes » en 2024.

49. Dans le cadre du programme de travail de Nairobi, le secrétariat établira une collaboration stratégique à long terme avec les organes constitués pour les aider à exécuter leurs plans de travail et leurs mandats en lien avec l'adaptation²⁹. Les acteurs du programme de travail continueront de faire bénéficier les organes constitués de connaissances et de compétences utiles, à leur demande, pour les soutenir dans leurs travaux relatifs à l'élaboration et à l'application des PNA, notamment en ce qui concerne le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies aux échelons infranational et national.

²⁸ L'ordre du jour de la réunion et le résumé de ses conclusions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/AC-25> ; voir, en particulier, le point 5 c) de l'ordre du jour sur la collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi.

²⁹ Conformément au document [FCCC/SBSTA/2022/6](https://unfccc.int/event/AC-25), par. 15 et 16.

VI. Suivi, évaluation et apprentissage

A. Évaluation de l'utilisation et de l'efficacité des supports de connaissances

50. Conformément aux mandats confiés par le SBSTA³⁰, le secrétariat mène des activités de suivi et d'évaluation des travaux conduits au titre du programme de travail de Nairobi afin de favoriser et de faciliter la diffusion et l'utilisation des supports de connaissances aux niveaux local, infranational et national. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage sont également intégrés dans la méthode de mise en pratique des connaissances du programme de travail.

51. Le secrétariat a mis en place divers outils et dispositifs de recueil des avis des utilisateurs de connaissances, y compris les centres de liaison nationaux, sur l'utilité des supports de connaissances et les améliorations qu'il pourrait être judicieux d'y apporter afin de mieux éclairer la mise en œuvre de mesures d'adaptation au niveau régional.

52. Ayant pris connaissance des conclusions d'une enquête sur l'accessibilité, l'applicabilité et la clarté des supports de connaissances du programme de travail de Nairobi³¹, menée en 2019-2020 en réponse à une demande du SBSTA³², le secrétariat s'efforce de mettre au point et d'appliquer des solutions propres à remédier aux lacunes et difficultés signalées par les acteurs interrogés. Il s'emploie notamment à :

a) Améliorer le recensement et la classification des utilisateurs aux niveaux national et régional pour mieux répondre à leurs besoins de connaissances ;

b) Évaluer l'utilité des supports de connaissances et déterminer l'approche à adopter pour garantir que ces supports répondent aux besoins des utilisateurs aux niveaux national et régional ;

c) Élaborer de nouveaux supports de connaissances et utiliser divers outils et canaux de communication pour les diffuser auprès des utilisateurs ciblés aux niveaux national et régional.

53. Le secrétariat a aussi conduit des entretiens avec des utilisateurs de connaissances et des partenaires du programme de travail de Nairobi pour obtenir leurs retours, qu'il a ensuite largement diffusés auprès des Parties et des partenaires³³.

B. Diffusion de connaissances et promotion de l'apprentissage

54. Les supports de connaissances relevant du programme de travail de Nairobi sont diffusés via les réseaux de partenaires, les centres de liaison nationaux et le Réseau mondial d'adaptation du PNUE, et des efforts sont faits pour en accroître l'utilisation par les acteurs chargés de l'application de mesures d'adaptation aux niveaux national et régional.

1. Portail de connaissances sur l'adaptation

55. L'objectif du portail de connaissances sur l'adaptation, qui se veut accessible et simple d'utilisation, est de diffuser des connaissances pratiques auprès des Parties et des communautés pour les aider à intensifier les mesures d'adaptation. On y trouve des informations sur les partenaires du programme de travail de Nairobi et les mesures d'adaptation que ceux-ci mettent en œuvre dans les pays, ainsi que sur les possibilités offertes

³⁰ FCCC/SBSTA/2019/2, par. 17 ; FCCC/SBSTA/2021/3, par. 27 d) ; FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16 d).

³¹ Le secrétariat a reçu 84 réponses, dont huit de centres de liaison nationaux. Les résultats de l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/274671>.

³² FCCC/SBSTA/2019/2, par. 16.

³³ Par exemple, des entretiens sur le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=zLO53OADzZ4>.

aux partenaires et aux experts de contribuer aux travaux du programme de travail, notamment des organes constitués.

56. La fréquentation du portail a plus que doublé : le nombre de visites est passé de 43 000 au cours de la période couverte par le précédent rapport à 105 000 pour la période ici considérée. Le nombre de ressources disponibles a également augmenté. Au 25 mars 2024, il y en avait plus de 1 402, dont 512 études de cas et 417 méthodes et outils.

57. Des informations actualisées sur les activités conduites à l'échelle régionale dans le cadre de l'initiative de Lima, des domaines thématiques prioritaires et du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités sont régulièrement publiées sur le portail.

2. Outils de communication

58. Le nombre d'abonnés au compte X (anciennement Twitter) « Adaptation exchange by the NWP » (@AdaptXChange), ouvert en 2017, a progressé d'environ 4 % au cours de la période considérée. Parmi les abonnés figurent des partenaires du programme de travail de Nairobi, des administrations nationales, des praticiens, des chercheurs, des universitaires et des journalistes. Le secrétariat publie régulièrement des tweets sur les activités menées au titre du programme de travail, la collaboration avec les organes constitués et les partenaires du programme de travail, les mesures d'adaptation mises en œuvre dans les sous-régions et leurs résultats. Au cours de la période considérée, 75 tweets ont été publiés, pour 69 retweets, et le compte a recueilli 196 mentions « J'aime » et 23 200 impressions.

59. Le secrétariat s'emploie à promouvoir le partage de connaissances sur l'adaptation et l'apprentissage en la matière via les plateformes de communication de la CCNUCC, y compris la page Facebook « Adaptation Exchange », qui compte plus de 19 000 abonnés.

60. Un numéro du bulletin d'information du programme de travail de Nairobi est paru au cours de la période considérée³⁴. L'objectif de ce bulletin d'information est de mettre en évidence les progrès accomplis et les possibilités de collaboration dans le cadre du programme de travail, et de diffuser des informations sur les ressources pédagogiques et les manifestations à venir.

61. Les pages du site Web de la Convention consacrées au programme de travail sont régulièrement actualisées afin que les parties prenantes puissent y trouver les supports et outils nouvellement élaborés³⁵. Au cours de la période considérée, cinq articles sur des activités menées au titre du programme de travail, y compris des activités de collaboration avec des partenaires et des organes constitués, ont été publiés sur le portail de connaissances sur l'adaptation. Deux autres articles ont été publiés sur la page du site Web de la Convention consacrée aux actualités (UNFCCC Newsroom)³⁶.

62. Les résultats et les enseignements tirés des travaux menés dans le cadre du programme de travail sont diffusés via les rapports officiels au SBSTA et les supports de connaissances du programme de travail de Nairobi.

3. Manifestations

63. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé des manifestations et réunions régionales tant physiques que virtuelles, en collaboration avec les partenaires du programme de travail de Nairobi et les organes constitués, notamment pendant les semaines régionales du climat et l'Expo PNA.

64. Le secrétariat et les partenaires du programme de travail ont également participé à plusieurs manifestations régionales en lien avec l'initiative de Lima, qui relevaient ou non de la Convention, y compris celles qu'ont organisées les organes constitués, pour présenter les travaux en cours et faire connaître les possibilités offertes aux parties prenantes de collaborer dans le but d'intensifier les mesures d'adaptation prises aux niveaux national et régional. Il

³⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/resilience/resources/adaptation-newsletters>.

³⁵ <http://unfccc.int/nwp>.

³⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/news>.

convient de mentionner la participation à une manifestation organisée à l'intention de l'Hindou Kouch himalayen et des PEID du Pacifique durant l'édition 2023 de la Semaine Asie-Pacifique du climat, qui visait à combler les déficits de connaissances relatives à l'adaptation, et à des réunions virtuelles avec des partenaires et experts de la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen. Les manifestations régionales organisées au titre de l'initiative de Lima ont jeté les bases des activités futures. Les participants à ces manifestations ont notamment recommandé que la notion de connaissances relatives à l'adaptation soit élargie afin que toutes les questions en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face à ces changements soient prises en compte, et que le secrétariat établisse des partenariats stratégiques à long terme avec les réseaux régionaux et les organisations régionales.

VII. Conclusions tirées de la mise en œuvre des activités prévues par le plan de travail

A. Enseignements

65. **La coopération stratégique à long terme entre les partenaires et les organes constitués aboutit à une compréhension plus fine des enjeux régionaux, que ces enjeux soient transversaux ou propres à un écosystème donné.** Cette coopération se traduit notamment par la conception conjointe de mesures d'adaptation dans les sous-régions dont les pays partagent un écosystème commun. Le maintien d'un dialogue régulier entre les partenaires et les organes constitués aide les partenaires à mieux comprendre les mandats des organes constitués et leur évolution, tandis que les connaissances et compétences régionales des partenaires éclairent les travaux des organes constitués et facilitent l'exécution de leurs plans de travail.

66. **Le succès de l'initiative de Lima est la preuve que les travaux sous-régionaux sont importants pour comprendre et combattre les changements climatiques.** L'initiative a vu la participation d'organisations partenaires nationales et infrarégionales, notamment d'antennes du Réseau mondial pour l'adaptation du PNUE et de centres et réseaux régionaux, y compris des centres régionaux de collaboration, et cette participation a abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures conjointes de renforcement des connaissances aux niveaux national et infrarégional.

67. **Le développement continu des relations entre le secrétariat et les experts est essentiel au maintien de partenariats pérennes entre le secrétariat et les groupes d'experts thématiques.** Pour maintenir un dialogue et des relations avec les experts, le secrétariat s'est employé à coordonner les réseaux d'experts, notamment en organisant des réunions virtuelles. Il est essentiel que le secrétariat continue d'entretenir ces partenariats institutionnels, qu'il a fallu beaucoup de temps pour tisser.

B. Obstacles

68. **Les fonds dégagés pour intensifier les activités prévues par le programme de travail de Nairobi sont insuffisants.** Au cours de la période considérée, la priorité a été accordée aux travaux qu'il était possible de mener à bien à distance. Le secrétariat a pour mandat de donner plus d'envergure à l'initiative de Lima dans toutes les sous-régions, mais faute de ressources, il a dû limiter ses travaux à une ou deux sous-régions par an. Dans le cadre de l'exécution des activités prévues par le programme de travail, le secrétariat s'est efforcé en priorité de mettre à profit ses partenariats avec les groupes d'experts thématiques et les partenaires régionaux de l'initiative de Lima. L'adoption d'une approche à long terme et la mobilisation de ressources humaines et financières seront nécessaires pour donner plus d'envergure à l'initiative de Lima dans toutes les régions. Le manque de ressources financières continue de faire obstacle à la résorption des déficits de connaissances.

69. **Il faut multiplier les possibilités de collaboration avec les experts techniques au niveau régional.** L'insuffisance des ressources consacrées à l'organisation de manifestations

régionales en présentiel, notamment des forums des coordonnateurs, restreint les possibilités de collaboration avec les experts dotés d'une connaissance du terrain qui pourrait éclairer l'application de la méthode bien définie de mise en pratique des connaissances sur laquelle repose le programme de travail de Nairobi.

70. **Des approches systématiques sont nécessaires pour mieux cerner les utilisateurs de connaissances ciblés et leurs besoins, et pour leur fournir des connaissances pratiques qui leur permettront de renforcer les mesures d'adaptation mises en œuvre dans leurs régions respectives.** Le secrétariat veille à ce que les supports de connaissances soient utiles aux utilisateurs ciblés et les diffuse via le portail de connaissances sur l'adaptation, lors de l'Expo PNA et à l'occasion de manifestations organisées en présentiel ou en ligne durant les semaines régionales du climat. Toutefois, ces supports ne sont pas traduits dans suffisamment de langues, ce qui limite leur utilisation, notamment par les populations en première ligne dont les langues ne sont ni l'anglais ni une autre des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

71. **Les possibilités de financement de mesures visant à résorber les déficits de connaissances sont insuffisantes, tant au niveau mondial qu'au niveau régional, de même que l'appui apporté aux partenaires pour les aider à mettre en œuvre de telles mesures.** Les partenaires du programme de travail de Nairobi, y compris ceux qui participent au Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, ont fait savoir que le manque de ressources financières faisait obstacle à l'action qu'ils menaient pour combler les déficits de connaissances dans les sous-régions. Il conviendrait d'explorer les possibilités de financement pour faciliter la mobilisation de ressources et ainsi accélérer la résorption des déficits de connaissances. En outre, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour traduire les supports de connaissances établis au titre du programme de travail de Nairobi et les diffuser auprès des utilisateurs ciblés.

VIII. Prochaines étapes

72. Le GIEC a constaté que les activités de planification et d'exécution de mesures d'adaptation avaient progressé dans tous les secteurs et toutes les régions, et que leurs retombées positives, quoique variables, étaient avérées. Malgré ces progrès, des déficits persistent et continueront de se creuser si le rythme des efforts ne s'accélère pas. Les limites souples et strictes de l'adaptation ont déjà été atteintes dans certains écosystèmes et certaines régions³⁷. Le GIEC a aussi fait observer que les effets des mesures d'adaptation mettaient souvent du temps à se manifester, et qu'il fallait par conséquent redoubler d'efforts durant la décennie en cours pour résorber les déficits³⁸. Les activités nationales, infrarégionales et régionales menées au titre du programme de travail de Nairobi pour combler les déficits de connaissances sur l'adaptation pourraient jouer un rôle important à cet égard.

73. Les mandats prévus au titre du programme de travail de Nairobi, pôle de connaissances à orientation pratique de la CCNUCC en matière d'adaptation et de résilience, continueront d'être exécutés dans le but de renforcer les capacités d'adaptation, d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques, notamment aux niveaux national, infrarégional et régional. Les partenariats continueront d'être consolidés aux échelons régional et transfrontière, y compris dans le cadre des activités relevant des domaines thématiques prioritaires, et l'accent sera mis sur la recherche de moyens par lesquels les parties prenantes peuvent accroître la résilience et mettre en œuvre des mesures d'adaptation concrètes, efficaces et prioritaires dans les régions.

³⁷ GIEC. 2023. Summary for Policymakers. In : Équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (dir. pub.). *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Genève : GIEC. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.

³⁸ GIEC. 2023. *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (dir. pub.). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.

74. Conformément aux mandats, les efforts infrarégionaux et les travaux relatifs aux écosystèmes communs et aux zones transfrontières continueront d'être renforcés et considérés comme prioritaires. Il s'agira d'intensifier les activités régionales, notamment de donner plus d'envergure à l'initiative de Lima dans toutes les régions, en vue d'atteindre l'objectif de la Convention et ceux de l'Accord de Paris.

75. Le secrétariat continuera d'affiner ses méthodes et ses modalités de collaboration afin que les activités menées au titre du programme de travail de Nairobi soient en phase avec l'évolution des exigences dans les domaines de l'adaptation et de la résilience, tant dans le cadre de la CCNUCC qu'en dehors.

76. Le secrétariat continuera également de solliciter un soutien financier aux fins de l'exécution pleine, effective, systématique et cohérente des mandats définis au titre du programme de travail de Nairobi.

77. Le SBSTA ayant demandé qu'il soit envisagé d'établir de nouveaux liens entre le programme de travail de Nairobi et les processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, comme le programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le bilan mondial, selon qu'il conviendrait, l'accent devant être mis sur le transfert de connaissances utiles ou la formulation de recommandations pertinentes à l'appui des travaux menés dans le cadre de ces processus³⁹, les travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi pourraient contribuer à l'objectif mondial en matière d'adaptation⁴⁰ et au bilan mondial⁴¹, ainsi qu'aux objectifs du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale⁴², établi à la vingt-huitième session de la COP. Les décisions prises à ladite session découlent notamment du constat selon lequel les effets des changements climatiques sont souvent de nature transfrontière, et appellent donc une réflexion collective au niveau régional, le partage des connaissances, une gestion transfrontière tenant compte du climat et une coopération sur des solutions mondiales en matière d'adaptation. De surcroît, le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale prévoit des cibles en lien avec les dimensions du cycle d'adaptation itératif, compte tenu de la nécessité de renforcer l'action et l'appui en matière d'adaptation à tous les niveaux et d'intensifier à cette fin la coopération régionale et internationale entre les Parties, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

78. Forts des résultats et succès obtenus au fil des ans, les acteurs du programme de travail de Nairobi sont exceptionnellement bien placés pour continuer de soutenir les efforts d'adaptation déployés aux échelons régional et infrarégional, en particulier dans les zones où plusieurs pays partagent des écosystèmes communs.

³⁹ FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16 b) ii).

⁴⁰ Décision 2/CMA.5.

⁴¹ Décision 1/CMA.5.

⁴² Décision 2/CMA.5, par. 9 et 10.

Annexe

Plan de travail indicatif du programme de travail de Nairobi pour 2024-2025

Domaines de travail et activités	2024		2025	
	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre
A. Poursuivre à titre prioritaire et renforcer les travaux consacrés aux écosystèmes communs et aux zones transfrontières				
1. Accorder une attention particulière au domaine thématique prioritaire « montagnes »				
Créer un groupe d'experts thématique sur les montagnes	x			
Collaborer avec le groupe d'experts thématique sur les montagnes à l'occasion de réunions virtuelles et physiques	x	x		
Répertorier des domaines se prêtant à une collaboration avec les organes constitués et les programmes de travail qui relèvent de la CCNUCC	x	x	x	x
Élaborer des supports de connaissances dans des formats utiles, les faire connaître et les diffuser auprès des utilisateurs ciblés			x	x
2. Affiner la méthode de mise en pratique des connaissances compte tenu des enseignements tirés de l'expérience				
Répertorier les enseignements tirés de l'application de la méthode jusqu'à aujourd'hui et affiner celle-ci en conséquence	x	x	x	x
B. Intensifier les mesures d'adaptation prises au niveau infrarégional dans le cadre de l'initiative de Lima et du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités				
1. Comblar les déficits de connaissances prioritaires				
Poursuivre le déploiement de la deuxième phase de l'initiative de Lima dans la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen	x	x	x	x
Continuer de collaborer, dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, avec les universités du monde du Sud comme du monde du Nord et les centres et réseaux régionaux en vue de résorber les déficits de connaissances répertoriés aux niveaux national et infrarégional	x	x	x	x
Communiquer des informations aux pays en développement en collaboration avec les partenaires du programme de travail de Nairobi et soutenir la mobilisation de ressources grâce auxquelles les universités et les partenaires pourront lancer des initiatives destinées à combler les déficits de connaissances prioritaires	x	x	x	x
Diffuser les résultats de l'initiative de Lima à l'occasion des forums régionaux et mondiaux des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi et d'autres manifestations	x	x	x	x

Domaines de travail et activités	2024		2025	
	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre
2. Étendre l'initiative de Lima à de nouvelles sous-régions				
Organiser des ateliers de définition des priorités dans de nouvelles sous-régions (à déterminer)			X	X
C. Appuyer les travaux des organes constitués et des dispositifs institutionnels mis en place au titre de la CCNUCC				
Inciter les partenaires du programme de travail de Nairobi à collaborer avec le Groupe d'experts des PMA à l'exécution de son programme de travail (travaux relatifs aux PNA et activités de soutien aux PMA, notamment)	X	X	X	X
Contribuer aux travaux des organes constitués concernés	X	X	X	X
Solliciter l'avis des organes constitués sur les connaissances et les compétences dont les acteurs du programme de travail de Nairobi pourraient leur faire bénéficier pour les aider à mener à bien leurs travaux, notamment dans les domaines du financement, du renforcement des capacités et du transfert de technologies aux échelons infranational et national	X	X		
Collaborer avec les partenaires du programme de travail de Nairobi, les groupes d'experts thématiques et les communautés de pratique à l'exécution d'activités dans des domaines de travail convenus	X	X	X	X
D. Appliquer des méthodes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour mesurer l'utilisation des supports de connaissances et l'efficacité des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi dans le but d'améliorer et d'intensifier les mesures d'adaptation				
Mettre au point et appliquer des méthodes de mesure de l'utilisation des supports de connaissances et de l'efficacité des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi	X	X	X	X
Diffuser des connaissances et promouvoir l'apprentissage en rendant le portail de connaissances sur l'adaptation plus pertinent, plus accessible et plus convivial	X	X	X	X
Organiser des manifestations destinées à mettre en avant l'avancement des activités menées au titre du programme de travail de Nairobi, participer à ces manifestations et promouvoir les possibilités de collaboration avec les partenaires et les organes constitués	X	X	X	X